

Le 23 juillet 2010

Statistiques Belgocontrol : mouvements juin 2010

Belgocontrol, l'entreprise publique autonome en charge de la sécurité de la navigation aérienne dans l'espace aérien civil et sur les aéroports publics belges, présente ses résultats du mois de juin 2010 au niveau du nombre de mouvements contrôlés tant à Bruxelles National que sur les aéroports régionaux et en survol.

Belgocontrol a géré en juin 2010 un total de 99.653 mouvements, soit une diminution de 0,18 % (- 179 mouvements) par rapport au même mois de l'année précédente (99.782 mouvements).

Bruxelles National

Le mois de juin 2010 a enregistré 20.704 mouvements, soit une diminution de 397 mouvements (-1,88 %) par rapport au même mois en 2009 (21.101 mouvements).

Le trafic aérien contrôlé par CANAC

Le centre CANAC gère tous les mouvements dans les espaces aériens civils contrôlés au-dessus de la Belgique, du sol au niveau de vol 245, et du Grand-Duché de Luxembourg, entre les niveaux de vol 135 et 245.

CANAC a contrôlé 48.799 mouvements en juin 2010, en hausse de 0,86 % par rapport à la même période l'an passé (48.383).

Les aéroports régionaux

L'ensemble des quatre aéroports régionaux a enregistré un total de 30.150 mouvements en juin 2010, à comparer à 30.298 mouvements en juin 2009, soit une diminution de 148 mouvements (- 0,49 %).

Contact:

Le nombre total de mouvements IFR « régionaux », qui était de 11.094 mouvements en juin 2009, a augmenté de 1.806 unités, soit 16,28 % pour atteindre 12.900 mouvements en juin 2010. Les vols IFR sont en augmentation partout.

Les vols VFR passent de 19.204 mouvements en juin 2009 à 17.250 mouvements pour le même mois de cette année, soit une baisse de 1.954 unités (-10,17 %).

Par importance en nombre de mouvements totaux, Charleroi se classe premier (9.392), suivi par Ostende (9.381), Anvers (7.397), et Liège (3.980). Rappelons qu'à Liège Belgocontrol assure le contrôle aérien uniquement les nuits en semaine et 24h/24 les week-ends. Les mouvements contrôlés par les militaires de jour en semaine ne sont donc pas comptabilisés dans nos chiffres. En nombre de mouvements IFR, le classement est différent. Charleroi est en tête (4.964), suivi d'Ostende (3.054), de Liège (2.693), et d'Anvers (2.189).

A **Anvers-Deurne**, 7.397 mouvements (2.189 IFR et 5.208 VFR) ont été enregistrés en juin 2010, soit une baisse de 11,49 % par rapport aux 8.357 mouvements (2.069 IFR et 6.288 VFR) à la même période de 2009. Augmentation des IFR (5,80 %) et diminution des VFR (-17,18 %).

Charleroi-Brussels South enregistre 9.392 mouvements (4.964 IFR et 4.428 VFR) en juin 2010, soit une diminution de 2,30 % par rapport aux 9.613 mouvements (4.244 IFR et 5.369 VFR) à la même période de 2009. Les IFR augmentent de 16,97 % et les VFR baissent de 17,53 %.

A **Liège-Bierset**, 3.980 mouvements (2.693 IFR et 1.287 VFR) ont été enregistrés en juin 2010, soit une augmentation de 11,27 % par rapport aux 3.577 mouvements (2.339 IFR et 1.238 VFR) un an auparavant. Les IFR augmentent de 15,13 % et les VFR diminuent de 3,96 %.

Ostende-Bruges enregistre 9.381 mouvements (3.054 IFR et 6.327 VFR) en juin 2010, en hausse de 7,20 % par rapport aux 8.751 mouvements (2.442 IFR et 6.309 VFR) de juin 2009. Les IFR augmentent de 25,06 % et les VFR de 0,29 %.

Contact:

Tous les aéroports régionaux comptabilisent leurs mouvements de la même façon: chaque aéroport enregistre deux mouvements en cas de go around, touch and go et vols locaux. Dans les trois cas ils comptent une arrivée et un départ. ILS et atterrissage sont considérés comme un seul mouvement. Anvers, Charleroi et Liège considèrent la traversée de la CTR ou de la TMA comme un mouvement. Par contre, comme la TMA d'Ostende génère une intense activité de vols d'entraînement et comme la TMA est considérablement plus grande que l'espace aérien des autres aéroports régionaux, le trafic qui la traverse compte pour deux mouvements: une entrée et une sortie de zone.

Pour information : IFR = Instrument Flight Rule = Vol aux instruments
VFR = Visual Flight Rule = Vol à vue

ANNEXE:
statistics10-16.pdf

Belgocontrol est une entreprise publique autonome créée en octobre 1998, dont la mission est de garantir la sécurité de la navigation aérienne dans les espaces aériens dont la Belgique est responsable. Sa zone d'activité s'étend du sol (au niveau des aéroports de Bruxelles National, Anvers, Charleroi, Liège et Ostende) jusqu'à 8.000 mètres au-dessus de la Belgique et de 4.500 à 8.000 mètres pour le Grand-Duché du Luxembourg. La région de contrôle située au-dessus de 8.000 mètres relève de la compétence du centre Eurocontrol de Maastricht qui gère de façon commune l'espace aérien supérieur belgo-luxembourgeois, néerlandais et de l'Ouest de l'Allemagne. Belgocontrol assure le contrôle aérien sur cinq aéroports publics, soit en permanence à Bruxelles National, Anvers, Charleroi, et Ostende, et à Liège toutes les nuits en semaine et les week-ends (les militaires assurent le contrôle de jour en semaine).

Contact:

press@belgocontrol.be - Tel. +32 2 206 20 07
Gsm +32 475 22 06 44 - Fax +32 2 206 20 35
Belgocontrol - Tervuursesteenweg 303
B-1820 Steenokkerzeel - www.belgocontrol.be